



## retard de paiement de loyer

Par **leilaf**, le **04/04/2012** à **22:50**

bonsoir ,

je vous expose le problème, ma locataire m'a téléphoné lundi 02/04 en me disant qu'elle ne pouvait plus payé son loyer (perte de rsa et son mari perte d'emploi) et qu'elle voulait s'arranger pour me trouver une locataire pour le mois d'avril pour ne pas rester ce qui est impossible, je veux qu'elle parte. je lui ai fais savoir qu'il fallait me payer le mois de mars ( doit être payé le premierde chaque mois) et depuis plus de nouvel je sais plus quoi faire. j'attends jusqu'à demain et si elle ne m'a pas payé le loyer de mars que dois je faire? est ce qu'une LAR est obligatoire avant toute démarche? demandant de payer? ou aller au commissariat?

et devrai je lui demander de m'envoyer une LAR en expliquant son problème et son non paiement de loyer et qu'elle souhaite partir?

j'angoisse je ne sais plus quoi faire je ne pourrai pas payer mon crédit à cause de ses retards et de son je m'enfoutisme.

merci pour votre aide

Par **Assistant juridique**, le **05/04/2012** à **08:50**

Bonjour,

Si vous souhaitez vraiment vous engager sur la voie judiciaire, le plus simple est d'engager une procédure d'injonction de payer. C'est une procédure rapide et peu coûteuse qui ne nécessite pas que vous comparaisiez au tribunal.

La première chose à faire est de lui envoyer une lettre de mise en demeure puis de remplir un formulaire que l'on peut trouver sur internet. Vous trouverez plus de détails sur la procédure sur le lien suivant : [http://assistant-juridique.fr/engager\\_injonction\\_de\\_payer.jsp](http://assistant-juridique.fr/engager_injonction_de_payer.jsp)

Cordialement